

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC388

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 24

À la fin de l'alinéa 14, substituer au mot :

« suivants »

la référence :

« L. 631-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.